

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/026/2009 – ÉFAI
28 mai 2009

Informations complémentaires sur l'AU 88/09 (AMR 41/018/2009, 27 mars 2009) – Craintes pour la sécurité / Craintes de torture / Craintes de disparition forcée

MEXIQUE

Miguel Alejandro Gama Habif (h), 25 ans

Israel Ayala Martínez (h), 20 ans

Nouvelle personne menacée :

Aarón Rojas de la Fuente (h), 24 ans

Les corps calcinés de Miguel Alejandro Gama Habif, Israel Ayala Martínez et Aarón Rojas de la Fuente ont été retrouvés le 5 mai à 15 kilomètres au sud de la ville de Nuevo Laredo (État du Tamaulipas).

Ces trois hommes circulaient en voiture à Nuevo Laredo le 17 mars lorsqu'ils ont été arrêtés par des militaires. Au début, seules les disparitions de Miguel Alejandro Gama Habif et Israel Ayala Martínez, que l'on supposait détenus par l'armée, ont été signalées. Par la suite, des informations ont confirmé qu'un autre homme, Aarón Rojas de la Fuente, se trouvait dans le véhicule avec eux.

Le 8 mai, le ministre de la Défense nationale a annoncé que 12 militaires avaient été formellement inculpés après qu'un procureur militaire eut ordonné leur arrestation à la suite de la mort de ces trois hommes. Les autorités n'ont fourni aucune information supplémentaire concernant l'enquête sur cette affaire ou les chefs d'accusation retenus contre ces prévenus.

Une organisation locale de défense des droits humains qui soutient les proches de Miguel Alejandro Gama Habif, Israel Ayala Martínez et Aarón Rojas de la Fuente a affirmé que d'autres militaires étaient peut-être impliqués dans leur disparition.

À maintes reprises, Amnesty International s'est déclarée profondément préoccupée par le fait qu'une juridiction militaire soit chargée des enquêtes, des poursuites et des procès relatifs à de graves violations des droits humains commises par des membres des forces armées mexicaines. Depuis de nombreuses années, l'organisation recueille des informations indiquant que cette pratique se traduit toujours par un manque d'informations aux victimes et à leurs proches, des enquêtes incomplètes et l'impunité systématique des militaires impliqués dans ces atteintes aux droits humains. L'organisation continue à demander que les enquêtes et les procès relatifs à ces infractions soient confiés au système judiciaire civil.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour le moment. Amnesty International interviendra à nouveau si nécessaire.